

## RAPPORT MORAL 2009

L'année 2008 avait été marquée essentiellement par l'installation assez précipitée et sans réelle concertation du réseau Natura 2000 en mer. Parmi les différents sites définis en Bretagne Nord nous étions plus particulièrement concernés par le site des Sept Iles. Ce site qui s'étend du sud de Trebeurden à la baie de Perros englobe les Triagoz, Les Sept Iles et Tomé et s'étend à une quarantaine de kilomètres au large.

L'objectif déclaré par les promoteurs du réseau Natura 2000 était de concilier la sauvegarde de la biodiversité et le maintien des activités humaines, et ceci dans le cadre d'une réflexion locale animée par tous les acteurs concernés par la vie du site. A aucun moment, lors de la présentation du projet, l'éventualité de mise en place ou d'extension de réserve marine n'avait été évoquée. En réponse à une lettre ouverte signée de notre association, du Comité départemental des Pêcheurs plaisanciers des Côtes d'Armor, de Sept Iles 2000, des Amis de l'Île aux Moines, lettre exprimant notre inquiétude, le Secrétaire Général de la Préfecture nous répondait le 7 mars 2008 : « le dossier d'une éventuelle extension de la réserve des Sept Iles n'est nullement à l'ordre du jour ».

L'objectif présenté apparaissant comme équilibré, et l'hypothèse d'une extension semblant écartée, nous n'avons pas élevé d'objections à la mise en place de Natura 2000 sur le site des Sept Iles.

La nouveauté de l'année 2009 est le projet de création de huit parcs naturels marins en métropole à l'échéance de 2012, créations devant être réalisées sous le contrôle de l'Agence des aires marines protégées, nouvel établissement public ayant son siège à Brest.

Initialement prévu entre l'île de Batz et la pointe du Cotentin, le parc marin qui concerne la Bretagne Nord est désormais limité à la zone comprise entre le Cap Frehel et la pointe du Cotentin.

Nous avons pu nous procurer en mars 2009 le document de travail élaboré par l'Agence des aires marines protégées. Ce document de travail, non définitif, analyse les enjeux et propose les premières mesures. En ce qui nous concerne nous bornerons nos commentaires à la partie de la zone qui nous intéresse le plus, c'est à dire au secteur des Sept Iles.

Le constat effectué dans le document de travail nous apparaît comme assez pertinent et note essentiellement :

- des activités humaines relativement peu intensives
- une pollution des eaux marines liée aux épandages agricoles par le canal des bassins versants
- des risques de pollutions accidentelles ou volontaires liées au trafic maritime de la Manche
- la concentration de métaux lourds et de toxines qui entrent progressivement dans la chaîne alimentaire.

De cette analyse devrait normalement découler comme conclusion l'urgence de mise en place d'outils réglementaires, visant en priorité à rétablir la qualité des eaux marines.

Or, sans aucune cohérence avec le constat effectué, les propositions d'outils réglementaires portent pour l'essentiel sur la gestion de pêcheries autour des archipels et sur la mise en place de réserves naturelles, avec notamment le retour du projet de l'extension de la réserve naturelle des Sept Iles sur la zone marine.

L'on voit très mal comment de telles réserves marines, forcément perméables, pourraient contribuer à résoudre le problème essentiel qui est celui de la mauvaise qualité de l'eau.

Quant aux menaces sur la biodiversité elles résultent beaucoup plus de la surpopulation des fous de bassan et des phoques que d'une fréquentation humaine qui reste très modérée.

Ce retour dans l'actualité du vieux projet d'extension que nous combattons depuis dix ans se comprend toutefois mieux lorsque l'on découvre que la seule association consultée pour le secteur « Sept Iles – Côte de Granit Rose » a été la L.P.O., laquelle en 2000 était déjà à l'origine du projet et nous avait pourtant déclaré début 2008 qu'elle y avait renoncé. Rappelons toutefois pour mémoire que depuis plusieurs années des études sur l'environnement marin de la réserve sont organisés par divers organismes sous le patronage de la LPO. Le résultat de ces études devrait être connu par le Comité Consultatif en décembre 2009 et c'est à la lumière de ces résultats qu'une éventuelle extension de la réserve pourrait être examinée.

Il serait désastreux pour les responsables des aires marines protégées d'envisager, en dehors de tout risque clairement identifié par des scientifiques indépendants, d'imposer aux habitants du secteur des contraintes inutiles. Il ne faudrait pas que des préoccupations environnementales, par ailleurs légitimes, deviennent un moyen pour certaines associations d'augmenter, sans nécessité aucune leur zone d'influence et leurs subventions.

Nous nous garderons toutefois bien de faire à l'égard de l'Agence des aires marines protégées un procès d'intention tout à fait prématuré et prenons acte de fait que les rédacteurs du document de travail nous affirment que la stratégie future de création et de gestion des aires marines protégées tiendra effectivement compte de l'avis des populations et que les outils réglementaires « ne sont envisagés que si la concertation locale dans le cadre de Natura 2000 fait apparaître un besoin ».

La composition du comité de pilotage Natura 2000 témoignera de la réalité de la volonté de l'Agence de recueillir la diversité des opinions. Nous devons logiquement faire partie de ce comité en même temps que les autres associations qui s'intéressent aux Sept Iles. Nous continuerons à exprimer une position équilibrée en acceptant la nécessité d'une protection raisonnable de notre environnement mais en refusant catégoriquement les interdictions abusives et l'exclusion de notre patrimoine commun. Notre opposition à toute extension de la réserve reste donc absolue.

En guise de conclusion nous noterons que l'écologie est devenue très à la mode et que comme toute mode elle peut dériver vers l'excessif, la surenchère. Nous avons connu une première génération d'écologistes sincères, désintéressés, sans doute un peu amateurs mais somme toute fort sympathiques. Nous sommes désormais entrés dans l'ère des écologistes professionnels qui font carrière dans un domaine qui génère des postes et des ressources, sous réserve que l'on agrandisse sans cesse son domaine et son secteur d'influence. Pour résister à cet esprit de conquête nous ne pouvons compter que sur notre union et notre détermination. Sinon nous assisterons à l'annexion progressive de notre territoire et deviendrons des nouveaux colonisés dépossédés de leur patrimoine ancestral par la volonté de personnes souvent plus soucieuses de se créer un domaine confortable que de s'attaquer aux vrais problèmes.

En l'absence de réaction des usagers ceux-ci pourraient se retrouver au cœur d'une strate de protections superposées : Une réserve ancienne, une réserve agrandie, une réserve de chasse qui depuis 1962 s'étend à un mile autour des Sept Iles et enfin une zone Natura 2000.

Chaque domaine aura ses règlements particuliers avec ses gardes assermentés aux uniformes variés. Ces gardes, impuissants contre les lobbies des véritables pollueurs, devront, pour justifier leur existence, s'intéresser activement aux malheureux plaisanciers qui auront commis l'imprudence de quitter le port.

La mer espace de liberté ? C'était vrai autrefois avant que ne vienne le règne des technocrates lancés à la conquête de nouveaux territoires.